

**CONSEIL MUNICIPAL du 07 octobre 2013**  
**Convocation : 24/09/2013**

Présents : CAPITAN Marcel, PARDON Sébastien, TONNOIR Nathalie, MUZEL Loïc, GOUTTEBROZE Johann, MAZIOUX Marilyne, EXTRAT Michèle, MORELIERE Claudette  
Absents excusés : ROBERT René et CORAND Carole

**C.C.A.S. REPAS ET COLIS DE NOEL DES PERSONNES DE PLUS DE 70 ANS**

Cette année 39 personnes dont 2 en maison de retraite bénéficieront du repas ou du colis de Noël. Le repas se déroulera le 30 novembre à l'auberge de Pinay, le prix est maintenu à 26.50 €. Le colis des anciens de même valeur sera distribué le 14 décembre, Mme Morelière, et Mme Extrat se chargent de la confection de ceux-ci.

**SYNDICAT RETENUE DU BARRAGE DE VILLEREST :**

Le taux de reversement par les communes au syndicat a été fixé à 17% pour l'année 2013, un peu en hausse par rapport à l'année passée. En effet suite à deux crues sur cette année, le budget imposait ce taux de participation, de plus EPL subventionne le retraitement des déchets qui font suite à des crues de plus de 1000m<sup>3</sup> par secondes, et celles-ci n'atteignaient que 900m<sup>3</sup>. L'achat et la livraison du zodiac ont bien été réalisés, mais un point important empêche le bateau de prendre le large de la retenue du barrage de Villerest. En effet, ce bateau étant pourtant neuf, il a fallu payer un expert pour contrôler sa normalisation, et plusieurs points restent à modifier avant sa première mise à l'eau.

**TARIF CANTINE 2013-2014**

Suite à une augmentation du prix du repas facturé par l'auberge, le conseil municipal décide de passer le prix de la cantine de 3 € à 3.10 € par repas enfant et 4.60 € pour les adultes. Ce tarif sera uniforme sur le RPI.

**POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE**

Les élèves sont au nombre de 85 sur le RPI Pinay, St Georges, St Jodard, dont 16 à Pinay. La directrice du RPI sera détachée les lundis, et les élèves auront un remplaçant ce jour là.

**PROGRAMME VOIRIE 2014 DE LA CC BALBIGNY**

Des devis ont été demandés pour la reprise, le réglage, et la création de fossés sur le chemin de la carrière pour un montant de 19 645.02 € TTC, et pour la réfection du chemin de la station d'épuration pour un montant de 23 903.26 € TTC. Ces deux chemins ont subis de forts dommages lors des orages de cet été.

**RESTRUCTURATION DE LA SALLE D'ANIMATION**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 3 octobre pour l'ouverture des plis. 49 réponses pour 10 lots. Elle se réunira à nouveau le 18/10 pour le choix des entreprises. Une remarque est faite en ce qui concerne le crépi des murs entourant la salle d'animation, à savoir celui du terrain de sport, ainsi que le muret qui donne sur la route.

**REDEVANCE INCITATIVE**

Un courrier sera fait à la Communauté de Communes de Balbigny qui fera suivre à l'entreprise MOS pour convenir du déplacement du point de collecte situé au lieu dit « Rives ». Une convention sera passée avec les propriétaires dans le cas où les chaînes des points de regroupement seront fixées sur leur mur.

**LOGEMENTS COMMUNAUX**

Le logement sur la Mairie se libérera le 30 novembre. Le maire informe qu'il a reçu deux demandes pour ce logement. Il est décidé de le louer à M. Schmitt Olivier. M. Gino Bouraly qui occupait le logement de la maison Débit a donné sa dédite pour le 31 octobre, le logement sera donc à nouveau à louer.

**QUESTIONS DIVERSES**

- La commune de Pinay a été classée 6<sup>ème</sup> au prix de fleurissement des montagnes du matin.

- L'aspirateur de l'école étant hors service, deux devis ont été présentés pour son remplacement, il a été choisi le devis de ALPHA VALLEE pour un montant de 212 € TTC.
- Il est proposé d'acheter une serre afin de cultiver un maximum de plants de fleurs pour réduire les coûts d'achat, deux devis sont présentés, CELLE SARL 3.5 x 4.5m au prix de 350 € TTC et Destock outils 3 x 6 au prix de 250 € TTC, il est décidé de retenir l'entreprise Destock outils pour un montant de 250 € TTC.
- Mme Tonnoir fait part de la demande de Mr Ducreux André concernant le mauvais état du mur mitoyen entre sa propriété et la commune, ainsi que le mur mitoyen entre l'auberge communale et M. Jacqueton, La commission bâtiment se rendra sur les lieux pour constater les dégâts, une décision sera prise ultérieurement.

Tous les membres présents ont signé au registre.